

Décision

Générale

colonial

Décision n° 71-207/SG/FP accordant une ancienneté civile à un agent d'exploitation qualifié du cadre territorial de 'a sante publique

n° 71-207/SG/FP

Ministère

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT, DES SPORTS ET DE
LA JEUNESSE

Date de publication

8 février 1971

Numéro JO

n° 4 du 25/02/1971

Date du numéro

25 février 1971

TEXTE INTÉGRAL

Une ancienneté civile d'un an est accordée à M. Abdi Aouale Adoua, agent C'exploitation qualifié de 2° classe, 1er échelon, du Cadre territorial du Service de Santé en service à l'hôpital Peltier (Ministère de la Santé publique et des Affaires sociales). Compte tenu de cette ancienneté, est constaté, pour compter du là janvier 1970, le passage au 2° échelon dans le grade de 2° classe du Cadre des agents d'exploitation qualifié, de M. Abdi Aouale Adoua.